

30/09/2015

Communiqué de presse

## Une première en Bretagne : du gaz vert 100% renouvelable dans le réseau de distribution !

L'unité d'injection de biométhane de Liffré en Ille-et-Vilaine a été inaugurée aujourd'hui par les 5 associés du GAEC du Champ Fleury, en présence de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Patrick Strzoda, de Monsieur le Maire de Liffré et conseiller régional, Loïc Chesnais-Girard, de Monsieur le Directeur régional de l'ADEME Bretagne, Gilles Petitjean, et de l'ensemble des partenaires du projet. Cette réalisation est une contribution concrète au développement des énergies renouvelables, au service de la transition énergétique et de ses objectifs ambitieux en Bretagne.

Recycler les déchets en ressource énergétique : tel est le principe de la méthanisation.

A Liffré, le projet de quatre exploitants agricoles, réunis au sein du GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) du Champ Fleury, consiste à transformer des déchets en biométhane injectable dans le réseau de distribution du gaz naturel. Du « gaz vert » 100% renouvelable circule depuis l'été dans le réseau : une première réussie en Bretagne et l'aboutissement de plus de trois années d'études et de conception du site.

L'unité de méthanisation du Champ Fleury est alimentée par 11 000 tonnes d'effluents d'élevage, de résidus de cultures traditionnelles et de Cultures Intermédiaires à Vocations Énergétiques (CIVE), de déchets végétaux et de résidus de l'industrie agroalimentaire locale.

Une fois dans le digesteur, ces déchets se transforment en quelques semaines :

- en biogaz qui, après épuration, devient du biométhane injectable dans le réseau de distribution du gaz naturel,
- en digestat (un fertilisant organique qui sera épandu sur les cultures).



La production annuelle vise environ 1 million de m<sup>3</sup> de biogaz brut. « Le gaz produit fournira 25% de la consommation annuelle de la commune de Liffré qui compte 7 000 habitants », précise un des exploitants.

C'est un projet innovant et une contribution concrète à la transition énergétique :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif, qu'en 2030, **10%** du gaz consommé soit d'origine renouvelable.
- Le Schéma Régional Air Climat Energie signé en 2013 par l'Etat et la Région, vise à l'injection en 2020 de 300 GWh de biométhane dans le réseau de gaz naturel breton soit 2% de la consommation bretonne en gaz.

Ce projet soutenu dans le cadre du plan Biogaz (ADEME, Région, départements, Agence de l'eau) favorise la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la région (amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies et des matières premières renouvelables, promotion des approches globales et territoriales). Il permet par ailleurs une diversification des revenus des exploitants agricoles et s'inscrit nécessairement dans des dynamiques territoriales pour construire, avec les collectivités locales, des valorisations énergétiques adaptées.

Cette première unité, valorisant son biogaz par injection, a bénéficié d'un accompagnement particulier par les équipes de GrDF (expertise technique, exploitation du poste d'injection, odorisation et contrôle de la qualité du biométhane).

## CHIFFRES CLES DU PROJET

**Investissement** : 2,5 millions d'euros

**Aides publiques** : 480 472€ dont 370 472€ de l'ADEME, 90 000€ de la Région Bretagne

**La production annuelle cible de biogaz brut** : 830 000 m<sup>3</sup>

**Injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel** : 456 000 m<sup>3</sup> - de quoi alimenter en gaz **25% de la consommation annuelle de la commune**, ou **l'équivalent de 400 foyers**.

### **Une énergie renouvelable au cœur des territoires**

Le biométhane, qui permet les mêmes usages que le gaz naturel, est produit localement puis acheminé par GrDF jusqu'aux clients via le réseau de distribution de gaz existant, propriété des collectivités locales.

**A l'horizon 2050, 73% du gaz circulant dans le réseau de distribution sera du « gaz vert » selon le scénario de GrDF.**

### **Le biométhane, une filière d'avenir**

Aussi appelé « gaz vert », le biométhane est un gaz produit par différentes technologies à partir de ressources 100 % renouvelables. Présentant des caractéristiques similaires au gaz naturel, il peut être injecté dans les réseaux existants ou être utilisé comme carburant, notamment pour les flottes de bus ou d'entreprises.

### **Contacts presse :**

GrDF : Eric FEUILLET 02 99 03 55 12  
ADEME : Sébastien Huet 02 99 85 87 12